



N°2026-004

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

**Réalisation d'une tranchée pour raccordement électrique –  
25 Rue des Causses à Balsac**

Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment l'article R 411-8 ;

VU l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Signalisation de prescription – Livre 1 – 4<sup>ème</sup> partie ;

VU la demande présentée le 12 janvier 2026, par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, représentée par TONIUTTI Thomas, la réalisation d'une tranchée pour raccordement électrique sur 25 Route des Causses à Balsac;

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité Municipale de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique ;

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup> :**

- À partir du lundi 19 janvier 2026, pour une durée de 15 jours calendaires, la circulation au 25 Route des Causses à Balsac sera basculée sur la chaussée opposée. L'accès aux riverains devra être maintenu.
- Le demandeur remettra en l'état la chaussée concernée par lesdits travaux,
- Le demandeur devra veiller à ce que la gêne occasionnée à la circulation soit limitée le plus possible dans le temps.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux par le demandeur. Le demandeur devra veiller à ce que la signalisation soit installée suffisamment en amont du chantier, afin d'informer les usagers.

**Article 3 :** La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

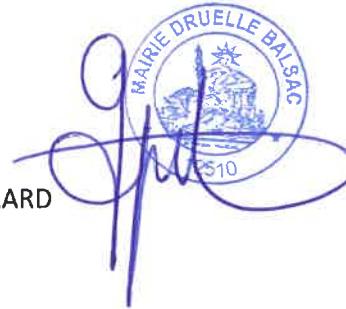
**Article 4 :** Le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A DRUELLE BALSAC, le

15 JAN. 2026

Le Maire,

Patrick GAYRARD



Affiché le : 15 JAN. 2026



<b>Interdiction de :</b>		
<b>Circuler</b>	<b>Stationner</b>	<b>Dépasser</b>
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>
Vitesse limitée à : ..... km/h		
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :		
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
Autres prescriptions :		
Chantier de terrassement pour raccordement électrique d'une durée de 2 jours avec empierrage sur c haussée et maintien de la circulation . Emprise de 15 jours souhaité afin de pallier à tout aléas		
<p>.....</p> <p>.....</p>		

<b>La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :</b>		
Le demandeur <input checked="" type="checkbox"/>	Une entreprise spécialité <input type="checkbox"/>	
Nom : .....	Prénom : .....	
Dénomination : .....	Représenté par : .....	
Adresse Numéro : .....	Extension : .....	Nom de la voie : .....
Code postal .....	Localité : .....	Pays : .....
Téléphone : .....	Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....	
Courriel : .....		

<b>Pièces jointes à la demande</b>		
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :		
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers <input type="checkbox"/>		
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000 <sup>ème</sup> <input type="checkbox"/>	Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500 <sup>ème</sup> <input type="checkbox"/>	Schéma de signalisation <input type="checkbox"/>
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000 <sup>ème</sup> <input type="checkbox"/>		

<b>J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/></b>		
Fait à : druelle le 12-01-2026	Le : 12/01/2026	
Nom : TONIUTTI .....	Prénom : Thomas .....	Qualité : .....

**ENEDIS –MOAR**  
**5 avenue Pierre Gilles de Gennes**  
**81000 Albi**

*Chargé d'étude (interne ou externe):*  
**Antoine MALET**  
**0623316275**  
**[antoine.malet@eiffage.com](mailto:antoine.malet@eiffage.com)**

# Avant-Projet Sommaire

**Dossier OSR 62536671 - RACI - 12090 - RAYNAL**

**Adresse Projet :**

**25 RUE DES CAUSSES – DRUELLE BALSAC**

Coordonnées GPS WGS84 : Lat. : 44.403008 / Long. : 2.446379

Contact client: RAYNAL – 0670766683 - [jb.raynal@garagecayla.com](mailto:jb.raynal@garagecayla.com)

## *Renseignements techniques*

Nature Travaux : Branchement individuel neuf en injection    Solution : Type 2

PRM : Injection à créer

Longueur :

- LR=14m – 17m HN4x35
- DI=Réduite

Puissance de raccordement : TRI

Puissance demandée si lié à une modification de branchement:

Commentaires :

Date travaux clients :

Date convenue de limite d'exécution des travaux :

Commentaires liés à la sécurité :

## *Observations*

*Avant-projet établi sous réserve d'obtention des différentes autorisations administratives et conventions de passage.*

*En fonction notamment des contraintes de travaux, l'emplacement des coffrets ainsi que les tracés des réseaux pourront sensiblement varier.*



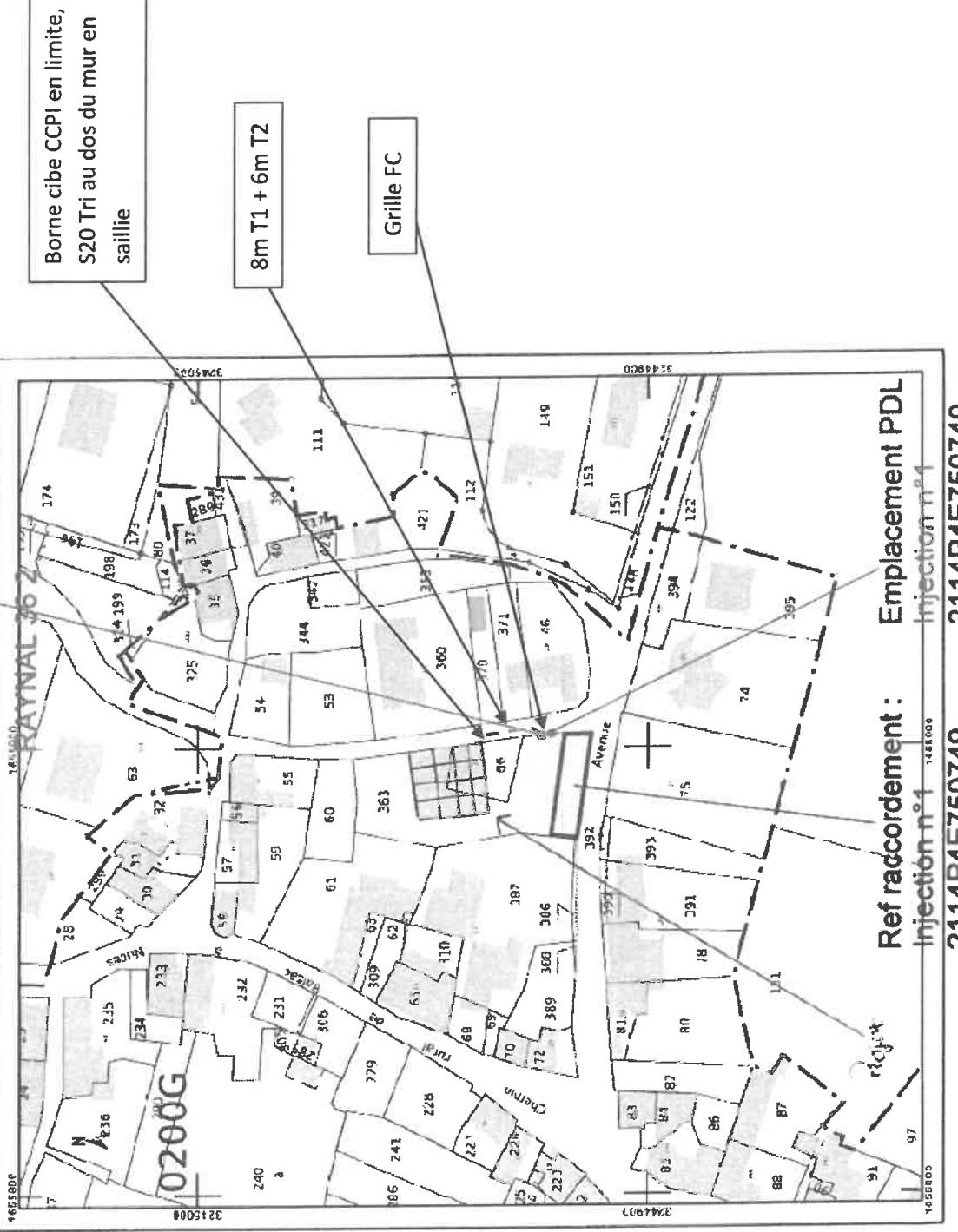
Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">2.44635 44.403069 2.44635 44.40302 2.446391 44.403015 2.446389 44.40307 2.44635 44.403069</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

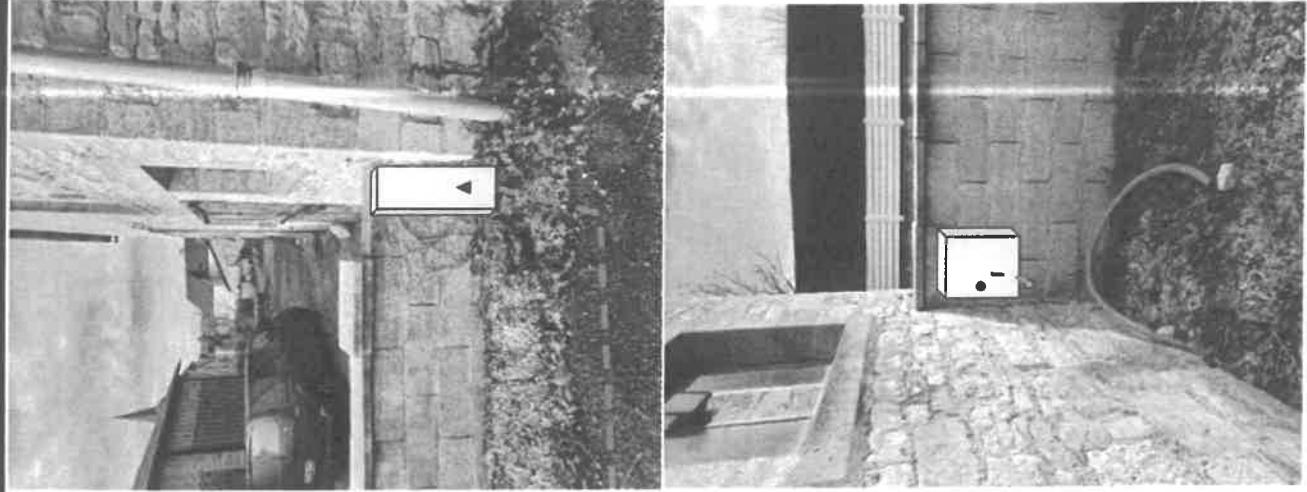
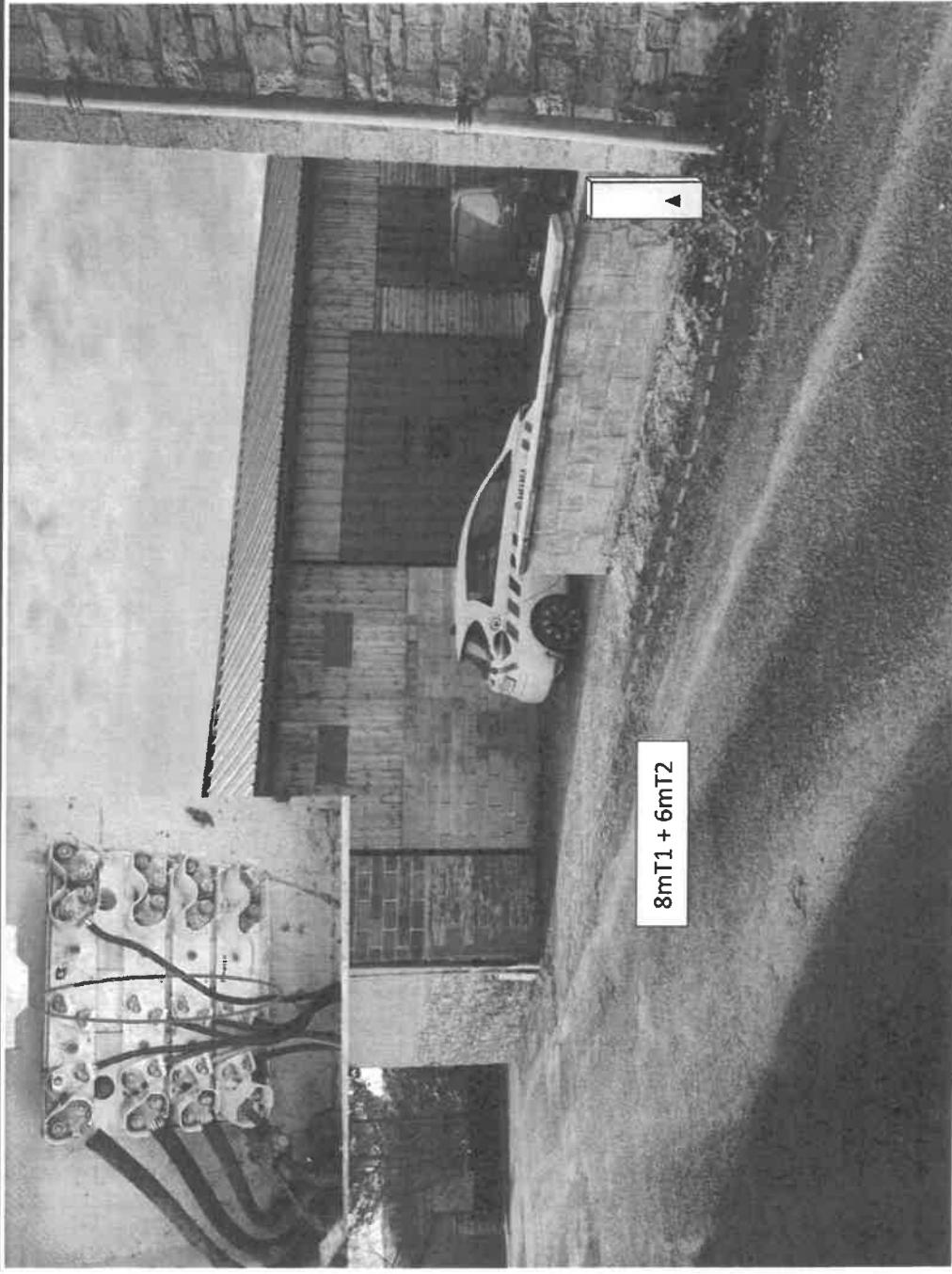


Date d'édition : 22/04/2025  
(missau notaire de Paris,  
L'ordonnance en projection : RGf-BAC044  
RGfB22 Direction Générale des Finances  
Postes et Télécommunications)

### Emplacement souhaité PDL injection projet

0200G



**Type 2 terrain tri :**

**Liaison A de 14 mètres pris au réseau 150 sur la grille FC, 17m en HN4X35 jusqu'à la borne CIBE CC équipée du KIT TRI à poser en saillie dans l'alignement du bâtiment.**

**Liaison B réduite jusqu'au coffret S20 à équipée d'un compteur LINKY G3 tri et disjoncteur 30-60S et à poser en saillie du mur au dos de la borne cibe CC perçement Ø40 à réaliser.**

**Terrassement de 8m en type 1 + 6m T2.**

**Travaux client :**

**Réaliser la liaison électrique entre le coffret S20 et votre tableau électrique**

***Comment mettre en service votre installation électrique ?***

**Vous devez tout d'abord souscrire un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de votre choix une fois la date des travaux programmé.**

**Puis votre fournisseur se mettra ensuite en relation avec Enedis afin d'effectuer pour votre compte la demande de mise en service.**

**Celle-ci se fera en priorité (suivant la possibilité technique) par télé-opération (à distance) si les pré requis suivant sont respectés.**

**Auparavant vous devez avoir :**

- 1°) Terminé vos travaux électriques
- 2°) Obtenu le CONSUEL et nous remettre l'original (ou au prestataire le jour des travaux)
- 3°) Avoir payé le solde intégral du devis